

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026

DELIBERATION N° 26-03-045

Subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association Lu Matchut

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représenté : 2

ROCHARD Sophie (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénaïck - MARTIN Jean-Marie

Secrétaire de séance :

RAMBAUD Marie-Pierre

Rapporteur :

Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous rappelle que par délibération du 10/04/2025, a été attribué à l'association Lu'Matchut une subvention globale pour 2025 de 4 500 € :

- 1 500 € pour le fonctionnement courant
- 1 500 € pour le water slide
- 1 500 € pour la fête de la bière Oktober Fest

En juillet 2025, l'association a transmis en mairie budget prévisionnel laissant apparaître un déficit prévisionnel de 6 845 €.

Il a été répondu par mail à l'association qu'une subvention complémentaire d'un tel montant ne pourrait leur être accordée. Qu'en 2024, certes le conseil municipal avait consenti à accorder une subvention complémentaire, mais d'un montant de 813 € (soit plus de 8 fois moins par rapport au 6 845 € de déficit prévisionnel 2025). Il a leur a été demandé de réduire les dépenses et notamment de réduire le poste « animation » très onéreux pour une seule journée (10 838 €).

Malgré ce, et bien que la Commune ait prêté les logements demandés, l'association a présenté finalement un bilan largement déficitaire 5 610 €.

Un certain nombre d'élus, bien que minoritaires, m'a demandé de porter cette question devant le conseil municipal.

Ayant décidé d'accéder à leur demande, c'est la raison pour laquelle je vous propose aujourd'hui de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association Lu Matchut pour financer l'Oktober Fest organisée en 2025.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 5 mars 2026,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux
Après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : Nicolas GIRAUD et Sophie ROCHARD),

DÉCIDE

- de ne pas attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association Lu Matchut au titre de l'année 2025 pour financer l'Oktober Fest.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : <u>17/03/2026</u>
Publication : <u>17/03/2026</u>
Valloire, le <u>17/03/2026</u>
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.

